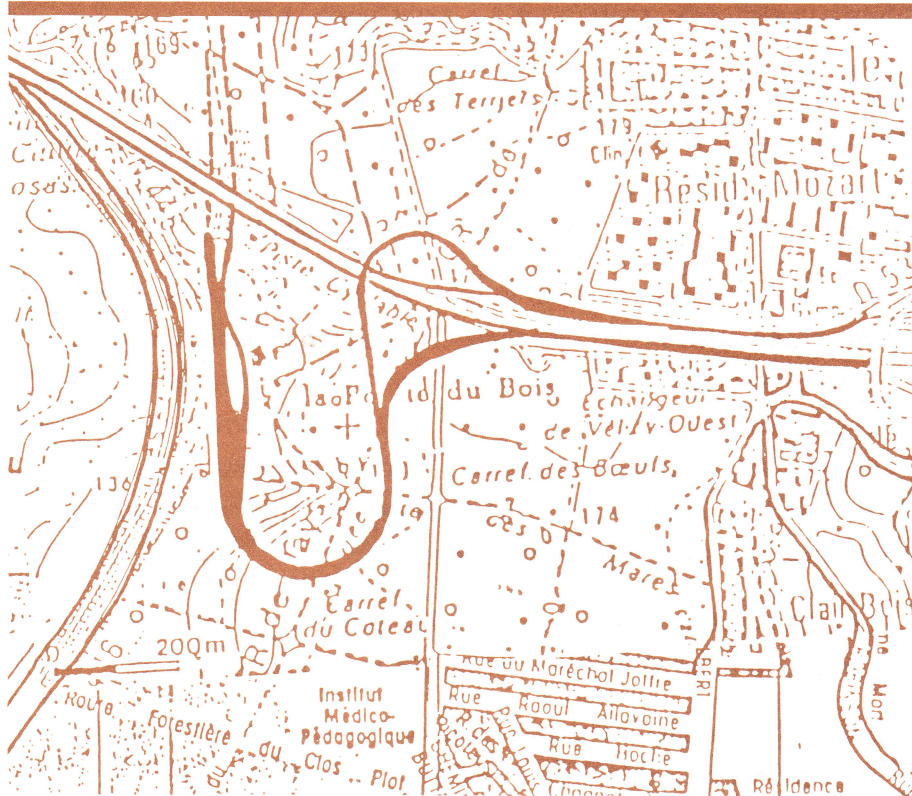


JUIN 1992

aux arbres citoyens !



A 86

Vous avez dû recevoir une information du "Comité d'actions de Sauvegarde de la Forêt des Metz et de l'Environnement" vous informant d'un projet de bouclage de la A 86 particulièrement

destructeur des terrains des Pépinières Allavoine et de la partie Ouest du Domaine Forestier des Metz.

Plusieurs projets sont à l'étude. Il est clair que pour l'A.S.M.V.P., il est exclu d'accepter un projet aussi néfaste que celui présenté.

Nous sommes solidaires de l'action qui va être développée dans un cadre le plus large possible avec des associations et des personnes à titre individuel.

Nous vous demandons de répondre positivement aux différents rassemblements, réunions et manifestations qui seront organisés.

a s m v p



**LE PIN'S
A.S.M.V.P.
EST ARRIVÉ**

*participez
à la promotion
de l'Association
en vous
le procurant*

PRIX UNITAIRE : 20 F

**1 pin's gratuit
pour l'achat de 4**



BON DE COMMANDE

Nom _____

Adresse _____

désirepin's.
x 20 F

Règlement par chèque à l'ordre de
l'A.S.M.V.P. à faire parvenir

10, RUE DALLERY
78350 JOUY-EN-JOSAS

DES LOCAUX ASSOCIATIFS AU CENTRE...

COPIE DE LA PRÉSENTATION DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LOCAUX ASSOCIATIFS SUR LE TERRAIN DE L'ANCIENNE ÉCOLE MATERNELLE DU CENTRE, ADRESSÉE À LA MUNICIPALITÉ

Le projet est étudié de façon à regrouper en centre ville, suivant le désir des utilisateurs potentiels, des locaux consacrés à des activités associatives et culturelles (associations diverses, musique, danse, bibliothèque), ainsi que les locaux de Jouy-Accueil et du Syndicat d'Initiative.

Le bâtiment principal, implanté côté rue du Montcel, élevé sur 3 niveaux plus des combles aménagées, regroupe la majorité des locaux à l'exception de ceux de Jouy-Accueil et du Syndicat d'Initiative, qui sont disposés de part et d'autre d'un passage couvert en verrière dirigeant les visiteurs de la rue de Beuvron vers le bâtiment principal. Des espaces verts, des emmarchements et des terrasses animent l'ensemble et créent une agréable perspective depuis la rue.

Le bâtiment principal est couvert en tuiles, sa façade est traitée sobrement de façon à s'harmoniser avec les autres constructions de la rue.

Le rez-de-chaussée du bâtiment principal devient sous-sol sur le restant de la surface du terrain. Dans ce sous-sol, il est prévu un parking pour 13 véhicules et des locaux d'archives ou labo photo. Cinq emplacements de véhicules sont également prévus en extérieur. Les distributions des locaux ne sont pas figées, des cloisons mobiles permettront d'utiliser les surfaces en fonction des activités et des besoins.

Les matériaux prévus auront une bonne tenue dans le temps, sans entretien ruineux. Les isolations thermiques et acoustiques sont particulièrement soignées, la notice descriptive et estimative jointe le démontre.

Ce projet à l'avantage de regrouper en centre ville un ensemble d'activités, qui pourront se fortifier du fait de la polyvalence des locaux, de leur agrément et des facilités d'accès et de stationnement.

L'animation du quartier prendra de l'extension et les rapports entre habitants se renforceront.

Architecturalement le projet s'intègre parfaitement à l'urbanisme du quartier.

DOMAINE PASTEUR

Une très bonne nouvelle

Plus de construction dans le parc Pasteur. Dans une lettre qu'elle nous a adressée le 24 mars 1992, Madame Le Saint, Maire de Jouy-en-Josas, nous écrivait au sujet du projet de construction de 28 maisons de ville dans le parc du Domaine Pasteur :

"Ces projets successifs (locaux professionnels puis maisons de ville) **n'ont pas eu de suite** et nous sommes revenus à l'opération prévue à l'origine" (la construction sur le Potager).

Nous nous réjouissons de cette décision d'abandon par la municipalité de tous projets de construction à l'intérieur du parc.

Nous partageons plus particulièrement notre satisfaction avec les 1600 signataires de notre pétition et avec ceux et celles qui ont recueilli les signatures. Merci à toutes et à tous.

Un regret...

Bien que l'opération ait été prévue à l'origine, nous redemandons à Madame le Maire **"SEULE RESPONSABLE DE RÉALISER LA VENTE DU POTAGER ET DE PERMETTRE LA CONSTRUCTION DE 4 MAISONS"** de ne pas donner suite à ce projet afin de conserver l'intégralité du Domaine.

Un espoir...

De nombreuses familles et personnes agissant à titre individuel apportent leur soutien à l'action de l'A.S.M.V.P. pour demander "que les élus revoient leur position, ne vendent pas le "Potager" afin de transmettre intact aux générations à venir cette magnifique propriété Pasteur dont la municipalité actuelle n'est que dépositaire". **Nous souhaitons que la raison l'emporte.**

***Si vous ne l'avez pas encore fait,
signez et faites signer votre famille et vos amis***

ET FAITES PARVENIR CE BON À L'A.S.M.V.P. : 10 RUE DALLERY A JOUY-EN-JOSAS

Madame, Mademoiselle, Monsieur, Famille

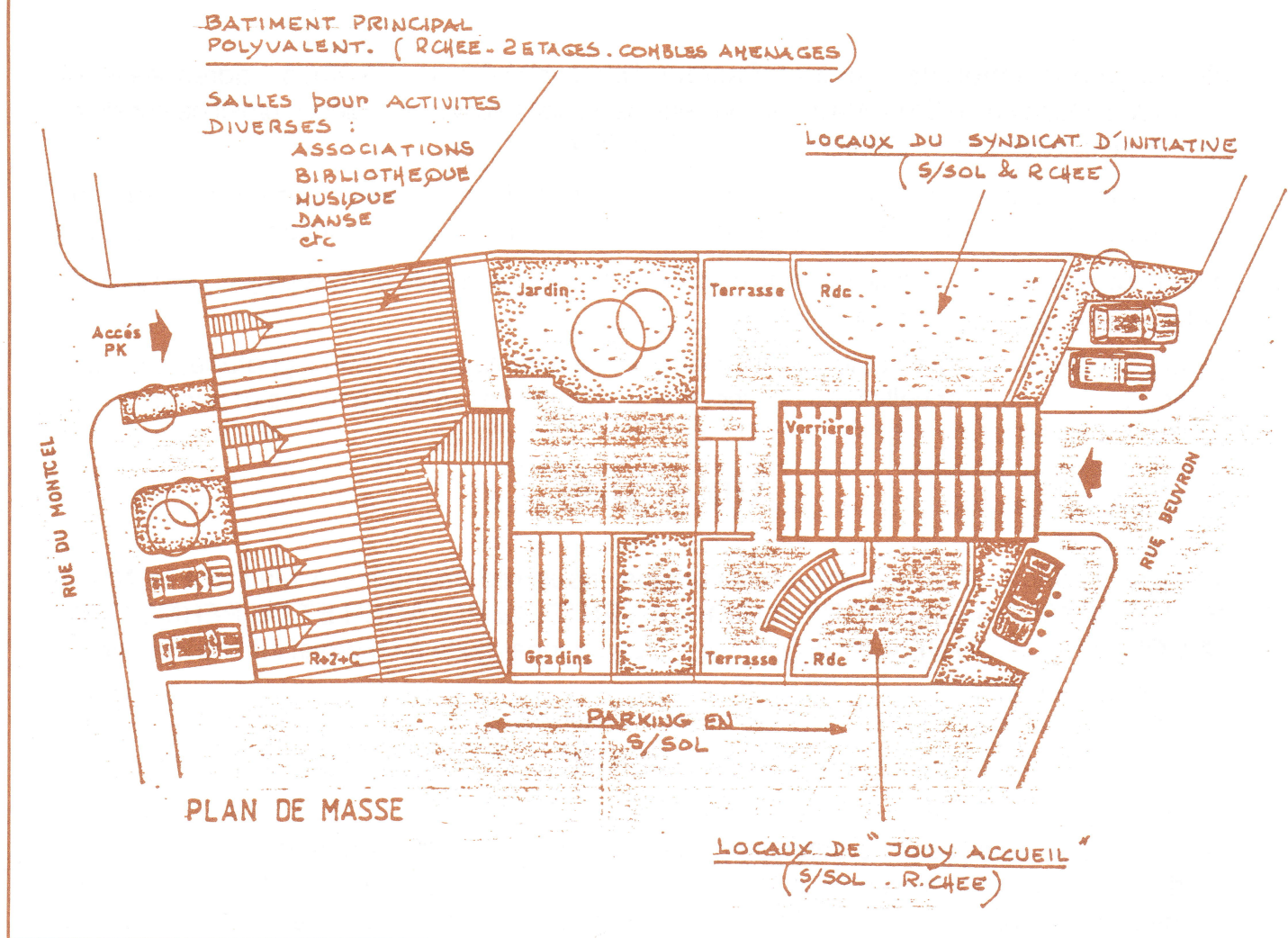
Adresse :

soutient l'action menée par l'A.S.M.V.P. en souhaitant que les élus revoient leur position, **NE VENDENT PAS LE "POTAGER"** afin de transmettre intacte aux générations à venir cette magnifique propriété Pasteur dont la municipalité actuelle n'est que dépositaire

A Jouy-en-Josas, le

Signature (s)

**PROJET PRESENTE PAR L'A.S.M.V.P.
CONCERNANT LA POSSIBILITE DE CONSTRUCTION DE LOCAUX ASSOCIATIFS
SUR LE TERRAIN DE L'ANCIENNE MATERNELLE DU CENTRE**



DONT-ACTE

Dans notre bulletin d'information distribué aux habitants de Jouy en janvier 1992, nous écrivions : **"Il est surprenant que la famille de Jacques Toutain n'ait pas été invitée à l'inauguration"** (du Musée de la toile de Jouy).

Madame le Maire de Jouy-en-Josas nous a demandé de faire savoir **"qu'une invitation pour l'inauguration du musée était bien partie à l'attention de la famille Toutain"** - ce que nous faisons bien volontiers -

Nous devons cependant préciser que la famille de Jacques Toutain confirme, qu'à ce jour, aucune invitation ne lui est jamais parvenue.

Contactez vos correspondants :

Georges COULLIAIS : 39.56.41.05 / Jean DENNEVILLE : 39.46.22.67 / Jean-Pierre JULIEN : 39.56.50.25

BULLETIN D'ADHÉSION

à retourner à : A.S.M.V.P. 10 rue Dallery 78350 Jouy-en-Josas

Nom _____
Profession _____ Téléphone _____
Adresse _____

adhère à l'A.S.M.V.P. en tant que membre : _____
et verse la cotisation annuelle de _____ pour l'année 1992
(chèque à l'ordre de A.S.M.V.P.)

Signature

* Membre actif 55 F
Membre bienfaiteur ... 250 F
Dons

DERNIERE MINUTE

A86

Le président de l'A.S.M.V.P. est invité par Madame le Maire à participer, le 16 juin 1992 à 20 heures, à une séance plénière du conseil municipal de Jouy. Les présidents des autres associations de défense et de l'environnement et les élus de la Région sont également invités.

Cette réunion d'information et de concertation a pour but de définir les actions à mettre en œuvre avant l'enquête publique.